

**MODIFICATION DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 1995 RELATIVES A LA
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
LA MISSION LOCALE VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du conseil municipal du 29 juin 1995, celui-ci a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Val d'Yerres, Val de Seine.

Où il n'y avait pas lieu de désigner de représentants du Conseil Municipal au sein de ce Conseil d'Administration, ceux-ci étant choisis par les membres de l'assemblée générale de la Mission Locale, parmi les membres du collège des élus municipaux.

Le Conseil Municipal est donc appelé à rapporter cette délibération.

Par ailleurs, il convient d'annuler la délibération relative à la désignation de cinq représentants du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine, pour tenir compte de la représentation au sein de cet organisme de cinq membres du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de rapporter les deux délibérations du 29 juin 1995 relatives à la désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et de l'assemblée Générale de la Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine.

PROCEDE, à bulletin secret, au scrutin majoritaire, à la désignation de cinq représentants du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine.

Sont élus par 27 voix :

-M. Nicolas DUPONT-AIGNAN

-M. Bernard NUSBAUM

-Mlle Pascale TOUTAIN

-M. Jean-Paul HUSSON

-M. Paul TEXIER.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Qui signé au registre les membres présents.

Exécutoire par le Maire compte
la réception en Sous-Préfecture
et de la publication

Pour le Maire
L'Adjoint

N. LAMOTH



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Nicolas DUPONT AIGNAN.